

Date de dépôt: 3 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Palettes
ZONE DE NON DROIT ou l'échec du Conseil d'Etat !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Il a été porté à notre connaissance qu'une bande de délinquants résidant dans le quartier des Palettes, terrorisent des animaux, détruisent un appartement, se vantent d'avoir incendié un véhicule, se filment avec leurs téléphones portables lors de déprédations ou d'actes de violence et diffusent leurs clips vidéo, apologie à divers crimes et méfaits, sur Internet. Ces images vidéo sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mcge.ch/2082085.html>

<http://www.mcge.ch/2113531.html>

<http://www.mcge.ch/2223255.html>

Face à de tels comportements, devons-nous comprendre que le Conseil d'Etat ne met pas tout en oeuvre pour faire régner l'ordre dans la République ?

Nous avons évalué le fait de diffuser ou non les clips vidéo de ces bandes. Vu leur importance démonstrative et incitative, votre information nous a paru largement prioritaire.

Ce qui est certain, c'est que ces comportements sont tout simplement inadmissibles et que la passivité du pouvoir exécutif est intolérable.

Désormais nous savons que l'ordre républicain pour tous n'est pas une priorité pour notre gouvernement.

C'est à cause de cette passivité que des cas tels que celui de « Momo », roué de coups dans le quartier des Acacias, se propagent.

Mesdames et Messieurs les Députés, nous pouvons imaginer que le Conseil d'Etat croit encore que la réponse adéquate à l'intolérance, dont font preuve ces bandes organisées, n'est et ne peut qu'être la tolérance. La tolérance est la porte ouverte au laxisme.

La réponse à l'intolérance est le respect. Or ce respect commence par celui des lois du pays dans lequel on vit.

En laissant agir ces bandes, c'est non seulement l'ordre qui est mis en cause mais tout l'édifice social. Ceux qui veulent fermer les yeux ou laisser faire, en comptant sur le mutisme bienveillant de certains médias qui n'osent pas dénoncer ces agissements, et nous parlementaires si nous n'exigeons pas des mesures d'une très grande fermeté, nous sommes tous complices de cette situation.

En notre qualité de députés, nous avons voulu aller à la rencontre de ces jeunes, qui pour certains ont largement dépassé l'âge de 20 ans, afin de leur donner la parole et voir ce qu'ils attendent de la société. Pour tout dialogue, nous avons eu droit à des jets de pierres et autres canettes de bière.

Ces images peuvent être visionnées sur le site Internet suivant : www.mcge.ch ainsi que trois clips vidéo dont les titres sont révélateurs «palettes, fuck la police» ou encore « Palettes un quartier en état de choc ».

Vous y visionnerez des courses de voitures à l'Avenue des Communes-Réunies au Grand-Lancy prises entre 130 et 180 km/h, des armes, l'incendie d'une voiture et d'un appartement, de l'argent accompagné d'armes à feu.

Ces appels à la violence, à la haine et à la délinquance sont réprimés par le code pénal. Vu la conduite gouvernementale, on pourrait croire que seuls les policiers et les honnêtes citoyens sont passibles des foudres du Droit !

De nombreux jeunes se retrouvent déjà pris dans le cercle vicieux de la déviance, de la drogue, de la violence, de la délinquance. Certains, influençables, s'apprêtent à franchir la limite au-delà de laquelle il sera trop tard pour intervenir.

Face à ces comportements révélateurs d'une grave dérive, le fatalisme gouvernemental est tout simplement inadapté.

François Mitterrand l'a dit avant nous, « gouverner n'est pas plaire ».

Même le gouvernement de Sa Gracieuse majesté britannique, conduit par le très socialiste Tony BLAIR l'a déclaré il y a quelques temps, ceux qui ne veulent pas respecter notre ordre et nos lois ne sont pas les bienvenus !

Ces bandes sont localisées, on sait d'où elles viennent. Laisser ces individus en liberté sans sanction y compris des mesures de refoulement est la preuve d'une irresponsabilité politique qui doit être sanctionnée.

Notre devoir en tant que Citoyens et d'autant plus en tant que députés, est de sauvegarder la cohésion sociale que ces bandes mettent en danger.

Messieurs du Gouvernement, descendez de la Tour Baudet, quittez vos cocktails mondains, mettez des baskets et allez regarder le quotidien que vivent les habitants de ces quartiers pour ne pas dire les « téci » comme ils disent !

Il n'existe plus d'autorité dans ces quartiers sur-urbanisés, habités par d'honnêtes et modestes familles qui sont abandonnées par ceux qui promettent de les défendre, la loi a disparu pour laisser place à la raison du plus fort. Les voyous font la loi. C'est intolérable. Ceux qui se taisent se rendent complice de crime contre la démocratie, par faiblesse et manque de courage politique !

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

Que va faire le Conseil d'Etat afin d'endiguer ce phénomène inquiétant de bandes de délinquants qui n'ont plus peur de s'afficher lors de leurs crimes?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En matière de délinquance, la situation dans le périmètre des Palettes ne se distingue pas de celle constatée dans d'autres concentrations urbaines du canton; elle ne correspond pas à la description qu'en donne le député Eric Stauffer, sur la base de rumeurs et de 3 clips vidéos visionnés sur Internet.

La Brigade des mineurs patrouille régulièrement dans ce secteur, et les personnes qui y commettent des infractions sont interpellées et déférées devant les instances judiciaires compétentes. A ce jour, dans l'exercice de leurs fonctions, les inspecteurs n'ont pas été confrontés à des cas d'opposition

aux actes de l'autorité, bien que la gestion de certains contrôles d'adolescents soit parfois délicate.

La montée de la violence chez les jeunes, ainsi que des incivilités, est un phénomène de société préoccupant, mais qui n'est pas propre à certains quartiers; il n'existe dans le canton aucune zone de non-droit qui serait livrée aux exactions de bandes organisées, comme pourrait le laisser penser la lecture de l'interpellation urgente. L'analyse des vidéos clips cités à l'appui de cette dernière permet de ramener les choses à leur juste mesure, sans qu'il ne soit aucunement question de banaliser ni de minimiser la violence des images ou des paroles.

Selon la Brigade de criminalité informatique de la police, le site principal du blog abritant ces images se trouve en Californie, ce qui limite considérablement la possibilité de retrouver son auteur.

Il s'agit d'un mélange d'images de provenances diverses, souvent brèves, et dont certaines sont difficiles à identifier, notamment les lieux et la date des prises de vue.

Toutefois, concernant l'incendie d'un appartement qui apparaît dans ces clips, l'enquête a permis d'établir qu'il s'agissait d'un évènement s'étant produit le 6 janvier 2006 au 70, avenue des Communes-Réunies. Ce sont les deux enfants du locataire, âgés de 5 et 7 ans, seuls dans l'appartement, qui avaient causé l'incendie à l'aide d'un briquet...

S'agissant de la voiture brûlée qui se fait dépanner, le peu de détails figurant à l'image ne permet pas de localiser l'évènement.

Enfin, la police n'a pas attendu la présente interpellation urgente pour enquêter sur les images montrant une voiture conduite à 180 km/h sur une autoroute, qu'elle avait visionnées in extenso précédemment : l'enquête préliminaire à laquelle elle a procédé a permis d'identifier le conducteur, qui devrait être poursuivi par les autorités du canton du Valais, dans lequel cet excès de vitesse semble avoir été commis.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer